



Première Nation de Salt River n° 195

C.P. 960

Fort Smith (T.N.-O.) XOE OPO

Tél. : 867-872-2986 Téléc. : 867-872-3550

Le 26 octobre 2017

L'honorable Mary Ann Mihychuk, présidente
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Par courriel à INAN@parl.gc.ca

Objet : Défait de mettre en œuvre l'Accord de règlement avec la Première Nation de Salt River

Madame,

À la suite de notre réunion tenue à Yellowknife le 23 octobre, je vous écris à titre de chef de la Première Nation de Salt River et au nom du Conseil et de tous les membres de la Première Nation de Salt River.

La Première Nation de Salt River est une Nation dénée des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Nous avons signé le Traité n° 8 avec la Reine le 17 juillet 1899. Le 21 juin 2002, après de longues négociations, la Première Nation de Salt River a signé une Entente sur le règlement de la revendication issue d'un traité (l'Entente) avec le Canada. Ce n'est qu'à ce moment, 103 ans plus tard, que la Première Nation de Salt River a obtenu la terre de réserve promise dans le Traité n° 8. Ce n'est qu'à ce moment que notre Première Nation a été indemnisée pour les avantages agricoles promis dans le Traité n° 8 et demeurés impayés durant 103 ans.

Les 102 400 acres de terres de réserve choisies en vertu de l'Entente sont répartis dans 16 lieux situés à l'intérieur et autour de la municipalité de Fort Smith, dans les T.N.-O., et 4 autres endroits à l'intérieur du parc national du Canada Wood Buffalo. L'indemnité de 75 321 859 \$ relative aux avantages agricoles impayés est détenue en fiducie pour les membres qui ont ratifié l'Entente et leurs descendants membres de la Première Nation de Salt River. Le reste de l'argent versé à la Première Nation de Salt River en vertu de l'Entente servait à payer les coûts encourus pour les négociations et l'arpentage de ses propres terres de réserve.

Pendant qu'elle attendait que le Canada honore ses promesses faites dans le Traité conclu avec nos ancêtres, la Première Nation de Salt River était sans assise territoriale. Sans territoire, le peuple ne pouvait se rassembler et, avec la création du système des pensionnats et la fondation

de la municipalité de Fort Smith au cœur de nos territoires traditionnels, la génération actuelle a subi de graves préjudices sur le plan de la langue et de la culture.

Compte tenu de l'importance d'une assise territoriale solide pour la préservation de la culture et de la langue de la Première Nation de Salt River, notre Entente a prévu, à l'Appendice C, la poursuite de négociations de bonne foi entre la Couronne et la Première Nation sur la question des infrastructures et du logement dans la réserve. Cette promesse comportait la négociation d'une aide financière non seulement pour le logement nécessaire pour permettre à nos membres de se regrouper dans la réserve, mais aussi pour le réseau d'égouts, l'électricité, l'approvisionnement en eau, les routes et toute la planification requise pour le développement de notre réserve.

La Première Nation de Salt River a signé l'Entente de bonne foi. Depuis l'obtention de ses terres de réserve, en 2008, elle a tenté de mettre en œuvre l'appendice C, et a continuellement été en butte à des obstacles. À ce jour, nous nous sommes efforcés d'adopter une approche de collaboration, plutôt que d'évoquer les mesures d'arbitrage prévues à l'annexe P de l'Entente. Nous avons participé à des négociations collaboratives. Nous avons participé à un processus de médiation. Plus récemment, nous avons conclu une entente sur un cadre de référence. Toutes ces démarches ont été vaines.

De plus, ce n'est que la semaine dernière que nous avons appris que le Canada n'a pas pu mettre de côté toutes les terres choisies comme terres de réserve aux fins de l'Entente.

Nous sommes la seule Première Nation possédant une réserve fédérale au nord du 60^e parallèle qui ait signé une Entente sur le règlement d'une revendication issue d'un traité. Notre Entente nous donne droit à des négociations de bonne foi sur le financement des infrastructures et du logement dans la réserve, et nous croyons qu'une attitude discriminatoire a été adoptée et perdue à notre endroit parce que nous habitons dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous demandons que le Canada retourne à la table afin de négocier de bonne foi les fonds nécessaires à l'édification de notre réserve. Il en va de l'honneur de la Couronne.

Le tout respectueusement soumis.



Chef Frieda Martselos